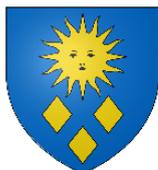


Commune d'Auzeville-Tolosane

Département
de la Haute-Garonne

02/21

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 17 FÉVRIER 2021 – 20H30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Gilbert BONNES, Marie-Pierre MADAULE, Guillaume DEBAURAIN, Bakhta KELAFI, Sylvia RENNES, Jean-Baptiste PUEL et Claire MAYLIE
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas DRUILHE, Afaf HADJ ABDERRAHMANE, Luca SERENI, Isabelle NGUYEN DAI, Jean-Louis MALLIET, Alice MELLAC, Patrick LE DU, Laurent GUERLOU, Christelle KIENY, Alexandre JURADO, Jean-Luc DIEUDONNE, Annie SINAUD et Bernard BOUDIERES
- Absents excusés :** Mesdames Marie-Caroline CHAUVET, Farida VINCENT, Sandrine GAILLARD et Christelle TURROQUE
Monsieur Michel BURILLO
- Absent :** Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE
- Pouvoirs :** Madame Marie-Caroline CHAUVET à Madame Sylvia RENNES
Madame Farida VINCENT à Monsieur Luca SERENI
Madame Sandrine GAILLARD à Madame Annie SINAUD
Madame Christelle TURROQUE à Monsieur Alexandre JURADO
Monsieur Michel BURILLO à Monsieur Jean-Baptiste PUEL
- Secrétaire de séance :** Madame Bakhta KELAFI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 janvier 2021
2. Convention avec l'Université Jean Jaurès II (langue des signes)
3. Créations de poste (adjoint technique ppal 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint d'animation ppal 1^{ère} classe)
4. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque
5. Prix de vente Argento

- 6. Signature protocole amiable**
- 7. Modification des membres du Conseil Municipal**
- 8. Taux des indemnités attribuées aux Elus locaux**
- 9. Débat d’Orientation Budgétaire**
- 10. Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 1er février 2021**
- 11. Questions et Communications diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l’ordre du jour : la modification des membres du Conseil Municipal et le taux d’indemnités attribuées aux Elus locaux.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 janvier 2021 est approuvé à l’unanimité.

2. CONVENTION AVEC L’UNIVERSITE JEAN JAURES II (LANGUE DES SIGNES)

Madame Sylvia Rennes, Adjointe au Maire en charge de la commission « Affaires Sociales » informe le Conseil Municipal que la commune souhaite améliorer son accessibilité communicationnelle à l’ensemble de ses citoyens, notamment les habitants Sourds signant. Dans ce cadre, elle souhaite expérimenter l’interprétation simultanée de certains événements (commissions par exemple). En outre, à l’occasion de la journée du handicap, elle organise des actions de sensibilisation sur tout type de handicaps.

L’Université de Toulouse-Jean Jaurès, dans le cadre de ses filières Langue des Signes, souhaite faire participer des étudiants à des missions d’interprétation ou de traduction afin de les mettre en situation réelle de pratique sous la responsabilité d’un formateur.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et l’Université Jean Jaurès.

↳ **Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, unanime :**

- **approuve cette convention,**
- **charge Monsieur le Maire de la signer.**

3. CREATIONS DE POSTE (ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1^{ERE} CLASSE, ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE, ADJOINT D’ANIMATION PPAL 1^{ERE} CLASSE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois agents ont été inscrits sur le tableau annuel d’avancement de grade après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire et propose au Conseil municipal les créations de postes correspondantes se déclinant comme suit :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021,

Monsieur le Maire informe qu'une des créations de postes implique sa suppression et propose donc au Conseil municipal la suppression du poste suivant :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Maire à créer les postes ci-dessus cités,
- autorise Monsieur le Maire à supprimer le poste ci-dessus cité,
- autorise en conséquence, Monsieur le Maire, à signer l'arrêté correspondant,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au budget communal 2021.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Jean-Baptiste Puel, Adjoint au Maire en charge de la commission « Animation et Culture » informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier le règlement intérieur de la médiathèque municipale dans son article 5 comme suit :

« Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits. Chaque adhérent s'engage à observer les conditions de prêt en nombre et en durée. Tout inscrit peut emprunter à la fois 5 documents imprimés (livres et/ou périodiques) dont une seule nouveauté pour les adultes, 3 CD, 1 DVD et 1 partition pour une durée de trois semaines. »

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement intérieur telle que proposée.**

5. PRIX DE VENTE ARGENTO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'établir les prix de vente des terrains du permis d'aménager Argento II.

Ces terrains sont composés :

- De 15 lots pour la construction de maisons individuelles ;
- De 4 macrolots pour la construction de logements en collectifs.

Les lots

Pour chaque lot, on vend du m² de terrain à bâtir.

Le prix du m² est de 330 €/m² prix net sauf pour le lot 1 qui est à 264 €/ m² prix net

Numéro du lot	Surface en m ²	Prix net en €
1	604,59	159 611.76
2	614,77	202 874.10
3	614,89	202 913.70

4	612,25	202 042.50
5	611,10	201 663.00
6	612,05	201 976.50
7	592,88	195 650.40
8	571,77	188 684.10
9	601,83	171.873.90
10	606,42	226 851.90
11	605,00	199 650.00
12	522,32	172 365.60
13	684,49	227 531.70
14	724,13	238 962.90
15	676,89	223 373.70
TOTAL		

Les Macrolots

Pour chaque macrolot on vend du m² de plancher.

Les prix sont les suivants :

- Logement locatif social familial (LLS) : 220 € HT
- Prêt Social Locatif Accession (PSLA) : 330 € HT
- Libre (propriétaire résident et défiscalisé) : 560 € HT
- Libre résidence seniors (proportion forte défiscalisé) : 580 € HT

Numéro du lot	Prix net en €
ML1	1 630 000.00
ML2	0.00
ML3	2 195 000.00
ML4	2 050 000.00
ML5	

Prix de vente total :

- Lots	:	2 776 614	3 331 936,80
- Macrolots	:	5 714 700	6 857 640
		-----	-----
TOTAL	:	8 491 314	10 189 576,80

➔ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- acceptent ces propositions de tarifs-planchers pour les macrolots, et 300 € HT/m² pour les lots individuels,
- chargent Monsieur le Maire de mener à terme les transactions.

6. SIGNATURE PROTOCOLE AMIABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contentieux est en cours

Monsieur NOUGAREDE est propriétaire d'une parcelle de terrain sur lequel est implantée son habitation sise 47 chemin de Mervilla.

Sur le terrain limitrophe à sa propriété, Monsieur et Madame CHEVALLEY ont déposé et obtenu l'autorisation de diviser leur terrain afin de créer un lot à bâtir selon arrêté n°03103519S0003 en date du 25 février 2019.

Cette décision autorisait également Monsieur et Madame CHEVALLEY à créer un nouvel accès limitrophe à celui desservant aujourd'hui la propriété de Monsieur NOUGAREDE.

Afin de sécuriser son propre accès, Monsieur NOUGAREDE a décidé de matérialiser et de séparer l'entrée de son domicile de celui de Monsieur et Madame CHEVALLEY en édifiant un muret d'une hauteur de 60 centimètres sur la limite séparative.

Par courrier en date du 10 mars 2020, la commune a notifié à Monsieur NOUGAREDE l'interdiction de cet aménagement en faisant valoir que ce muret n'avait pas d'intérêt et qu'il rendait dangereux l'entrée du chemin.

C'est dans ce contexte que Monsieur NOUGAREDE a formé un recours gracieux puis contentieux à l'encontre de cette décision par requête enregistrée le 10 juin 2020 par le Greffe du Tribunal Administratif de Toulouse sous le n° 2002451-3.

Ultérieurement, la commune a délivré à Monsieur et Madame LUPIAC l'autorisation de construire une maison individuelle sur le lot issu de la division obtenue par Monsieur CHEVALLEY.

Monsieur NOUGAREDE a considéré que cette décision va augmenter le nombre de véhicules sur cet accès alors que la mairie le jugeait dangereux, ce qui l'a conduit à former un recours gracieux à l'encontre de cette autorisation.

C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées et ont convenu des accords définis dans les articles présentés par le protocole.

Les parties s'étant entretenues sur les termes d'un accord, elles ont convenu de régler amiablement le litige qui les oppose et ont entendu concrétiser leurs engagements par voie de convention.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résolution de ce contentieux par la signature d'un protocole d'accord et charge Monsieur le Maire de le signer tel que présenté.

7. MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire développe la nécessité pour une commune de la taille d'Auzeville-Tolosane de former un exécutif performant et de répartir les responsabilités et le travail. Par délibération en date du 27 mai 2020, il avait été décidé de fixer le nombre d'adjoints à 8. Or, un adjoint a souhaité démissionner et l'élue en charge de reprendre ses fonctions n'est pas du même sexe. En conséquence, conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, cette élue ne peut être nommée adjointe.

Il propose par conséquent de fixer à sept le nombre des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

➔ **Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer à 7 le nombre d'adjoints.**

8. TAUX DES INDEMNITES ATTRIBUEES AUX ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 12 novembre 2020 le taux des indemnités des élus avait été pris pour le Maire, les Adjoints, les Conseillers délégués et les conseillers municipaux.

Pour rappel :

- * **20% de l'indice brut terminal pour le maire,**
- * **7.50% de l'indice brut terminal pour les adjoints,**
- * **3.75 % de l'indice brut terminal pour les conseillers municipaux délégués (Monsieur Jean-Louis MALLIET – Monsieur Laurent GUERLOU – Monsieur Luca SERENI – Madame Farida VINCENT – Madame Alice MELLAC).**
- * **2.50 % de l'indice brut terminal pour les conseillers.**

Sauf :

- **Monsieur Alexandre JURADO**
- **Madame Sandrine GAILLARD**
- **Madame Christelle TURROQUE**
- **Madame Annie SINAUD**
- **Monsieur Bernard DOUDIERES**
- **Madame Alice MELLAC**

Elus ne souhaitant pas percevoir d'indemnités

Le montant total des indemnités se décomposait comme suit :

	Rappel taux maximal	Fonction	Rémunération	Nombre	Indemnités Mensuelles	Mois	Montant total
Indice 1027 depuis le 1 ^{er} janvier 2019 : 3889.40 €	20.00 %	Maire	777.88 €	1	777.88 €	12	9 334.56 €
	7.50 %	Adjoints	291.71 €	8	2 333.64 €	12	28 003.68 €
	3.75 %	Conseillers municipaux délégués	145.84 €	4	583.35 €	12	7 000.20 €
	2.50 %	Conseillers municipaux	97.24 €	14	1 361.29 €	12	16 335.48 €
		total			27	5 056.16 €	12

Monsieur GHEORGHE a démissionné de son poste d'adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal. L'élue en charge de reprendre ses fonctions n'est pas du même sexe. En conséquence, conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, cette élue ne peut être nommée adjointe et il est proposé que Mme Marie-Caroline CHAUVET soit conseillère déléguée.

En outre, suite à la démission d'un membre du conseil municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Sandra BIGNALET-CAZALET est désormais conseillère municipale.

La répartition des fonctions et des indemnités afférentes se décomposent donc comme suit :

NO M	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT MENSUEL	MONTANT NET MENSUEL
LAGARDE	DOMINIQUE	30/04/1944	MAIRE	20%	777.88€	616.08€
VINCENT	FARIDA	05/03/1974	CONSEILLERE MUNICIPAL DELEGUE	3.75%	145.84€	126.16€
DEBEAURAIN	GUILLAUME	02/04/1972	3 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
MELLAC	ALICE	21/08/1972	CONSEILLERE MUNICIPAL DELEGUE	0	0.00€	0.00€
PUEL	JEAN-BAPTISTE	13/10/1966	6 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
KELAFI	BAKHTA	08/02/1967	4 ^{ème} ADJOINTE AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
SERENI	LUCA	22/08/1969	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	3.75%	145.84€	126.16€
MAYLIE	CLAIRE	10/08/1981	7 ^{ème} ADJOINTE AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
RENNES	SYLVIA	26/06/1970	5 ^{ème} ADJOINTE AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
DRUILHE	NICOLAS	15/09/1991	CONSEILLER MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
MADAULE	MARIE-PIERRE	13/07/1963	2 ^{ème} ADJOINTE AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
GUERLOU	LAURENT	01/02/1959	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	3.75%	145.84€	126.16€
N'GUYEN DAI	ISABELLE	17/01/1976	CONSEILLERE MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
BONNES	GILBERT	27/08/1943	1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE	7.5%	291.71€	252.31€
KIENY	CHRISTELLE	13/05/1971	CONSEILLERE MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
MALLIET	JEAN-LOUIS	03/07/1953	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	3.75%	145.84€	126.16€
CHAUVET	MARIE-CAROLINE	08/12/1961	CONSEILLERE MUNICIPAL DELEGUE	3.75%	145.84€	126.16€
BURILLO	MICHEL	13/11/1972	CONSEILLER MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
HADJ ABDERRAHMANE	AFAF	02/09/1992	CONSEILLERE MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
LE DU	PATRICK	07/01/1953	CONSEILLER MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
BIGNALET-CAZALET	Sandra	22/10/1980	CONSEILLERE MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
JURADO	ALEXANDRE	25/10/1952	CONSEILLER MUNICIPAL	0	0.00€	0.00€
GAILLARD	SANDRINE	03/10/1964	CONSEILLERE MUNICIPAL	0	0.00€	0.00€
DIEUDONNE	JEAN-LUC	05/11/1959	CONSEILLER MUNICIPAL	2.5%	97.24€	84.11€
SINAUD	ANNIE	14/06/1978	CONSEILLERE MUNICIPAL	0	0.00€	0.00€
BOUDIERES	BERNARD	05/08/1958	CONSEILLER MUNICIPAL	0	0.00€	0.00€
TURROQUE	CHRISTELLE	18/11/1978	CONSEILLERE MUNICIPAL	0	0.00€	0.00€

Il est rappelé au Conseil municipal que les élus suivant ne souhaitent pas recevoir d'indemnité :

- Monsieur Alexandre JURADO
- Madame Sandrine GAILLARD
- Madame Christelle TURROQUE

- Madame Annie SINAUD
- Monsieur Bernard DOUDIERES
- Madame Alice MELLAC

En conséquence, le montant total des indemnités se décomposera ainsi :

	Rappel taux maximal	Fonction	Rémunération	Nombre	Indemnités Mensuelles	Mois	Montant total
Indice 1027 depuis le 1 ^{er} janvier 2019 : 3889.40 €	20.00 %	Maire	777.88 €	1	777.88 €	12	9 334.56 €
	7.50 %	Adjoints	291.71 €	7	2 042.39 €	12	24 508.68 €
	3.75 %	Conseillers municipaux délégués	145.84 €	5	729.20 €	12	8 750.40 €
	2.50 %	Conseillers municipaux	97.24 €	14	1 361.29 €	12	16 335.48 €
		total			27	5 056.16 €	12

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte cette répartition des fonctions avec les indemnités correspondantes fonction du tableau ci-dessus.**

9. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Jean-Louis Malliet, Conseiller Municipal en charge de la Commission Finances, expose aux membres du Conseil Municipal, que l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié l'article L.2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport qui doit notamment informer sur les engagements pluriannuels et la gestion de la dette pour les Communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au Représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de l'EPCI auquel la Commune est membre et doit être acté par une délibération spécifique.

Le rapport 2021 sur le débat d'orientation budgétaire (annexe 1) est donc présenté à l'assemblée.

A la suite de ce rapport, un débat s'engage au sein de l'assemblée. Il porte tout particulièrement sur les points suivants :

- L'évolution des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement
- La fiscalité directe locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation
- La tarification des services publics communaux
- La trésorerie de la commune
- La dette communale
- Les perspectives d'évolution des dépenses d'investissement
- Les orientations financières 2021

Monsieur Jean-Louis Malliet, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle que la présentation du Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est obligatoire. Ce rapport sera adressé au Sicoval et à la Préfecture.

Monsieur Florian Bertrand, Directeur financier, présente, avec Monsieur Malliet, le document Power Point sur le DOB.

Madame Bakhta Kelafi demande pourquoi ne pas prolonger la durée des prêts.
Monsieur Bertrand répond que les banques ne proposent qu'un allongement de 3 ans et que les conditions ne sont pas intéressantes pour la commune.

Madame Kelafi ajoute qu'Auzeville bénéficie d'une vie associative riche, que le manque de subventions peut engendrer un effet négatif sur le tissu associatif.

Monsieur Malliet précise qu'une discussion avec les associations aura lieu avant le vote du budget.

Monsieur Bertrand rappelle que, faute de moyens, les subventions 2019 n'avaient pu être attribuées qu'un an après la date prévue. En 2020, les subventions ont été données en temps et en heure.

Cependant, il précise qu'actuellement, la commune éprouve même des difficultés à régler ses fournisseurs.

Pour Monsieur Alexandre Jurado, les budgets annexes sont devenus avec les années un élément structurel ; la commune n'a pas ajusté ses recettes et ses dépenses. Afin de revenir à une situation financière équilibrée, des économies difficiles sont nécessaires.

Il ajoute qu'il faudra avoir une communication efficace avec les administrés qui veulent connaître le budget que la commune peut allouer aux associations.

Quant à la politique des Ressources humaines, un travail de réflexion doit être fait afin de déterminer comment être plus efficace.

Monsieur le Maire partage la même analyse. La masse salariale et sa structure sont remises en cause avec une temporalité sur un an, voire un an et demi. En ce qui concerne l'encadrement des enfants, il s'interroge sur le fait qu'un animateur puisse s'occuper de davantage d'enfants.

La commune n'a plus les moyens de vivre comme elle le faisait autrefois.

Monsieur le Maire s'interroge sur la pertinence à disposer de 2 restaurants scolaires : pourquoi pas un seul ?

Monsieur le Maire croit en une capacité d'investissement sur 2 ans et demi. Il rappelle que le budget est fragile et qu'il faut essayer de trouver de nouvelles recettes car Auzeville ne bénéficie pas d'une zone d'activités.

Monsieur Jean-Baptiste Puel demande si le poste du Policier municipal est inclus dans le budget 2021 et s'il serait possible de s'en passer.

Monsieur le Maire répond que c'est possible mais que, dans ce cas, on n'apporterait pas certains services à la population. Un travail avec le Policier municipal de Castanet est envisagé sur les 2 prochaines années, notamment en raison des cambriolages qui sont à déplorer à Négret.

Monsieur Puel s'interroge sur le nombre de cambriolages quand il y a présence d'un Policier municipal et sans.

Monsieur le Maire répond que ces statistiques ne sont pas faciles à avoir et précise que le Policier municipal a un contact avec les administrés qui les rassure.

Monsieur Laurent Guerlou souligne que la commune a fait le choix de ne pas densifier afin que la ville soit plus rurale. Il estime que ce choix a des conséquences financières qu'il faudra être capable d'expliquer aux citoyens.

Monsieur le Maire explique que c'est la population qui n'a pas voulu qu'Auzeville se densifie. De plus, sur les 4300 habitants, il y a plus de 1000 étudiants qui ne payent pas d'impôts.

Pour Monsieur Jurado, la pression fiscale aurait dû augmenter il y a 5 ans.

Monsieur le Maire se projette sur l'avenir et affirme que le problème est de combler le déficit budgétaire sans en créer un autre.

Monsieur Guerlou évoque la proposition suivante, à savoir si les problèmes financiers durent 3 ou 4 ans, ne serait-il pas possible de créer une zone industrielle ?

Monsieur le Maire répond qu'un tiers d'Auzeville est occupé par des établissements d'Etat qui ne rapportent rien fiscalement. Si l'Agrobiopôle avait été densifié, cela rapporterait à la commune 1,5 millions d'Euros par an.

Monsieur le Maire tient à préciser que la contribution au Sicoval va augmenter de 1,5% pour financer la construction de la 3^{ème} ligne de métro.

Pour conclure, Monsieur Malliet informe les membres du Conseil municipal que le rapport sur le DOB sera mis en ligne sur le site internet.

➔ Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaît à l'unanimité avoir eu la présentation du rapport 2021 d'orientation budgétaire (ci-joint) qui a été suivi d'un débat.

10. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU LUNDI 1er FÉVRIER 2021

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 4 janvier 2021

Choix du secrétaire de séance

1. Jacques OBERTI

Direction Administration Générale / Service assemblées et moyens généraux :

Commission de délégations de service public..... p3

2. Pablo ARCE.

Direction Cohésion Sociale / Service mixité de l'habitat : Choix du mode de gestion pérenne des aires d'accueil des gens du voyage..... p5

3. Jacques SEGERIC

Direction Cohésion Sociale / Service mixité de l'habitat : Mise en place du guichet unique du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique(SPIRE).....p7

4. Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Budget Prévisionnel 2021 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)..... p17

5. Xavier NORMAND

Direction Relation Usagers Déchets et Environnement / Service gestion des déchets :
Tarifs Déchets 2021.....p20

6. Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Convention Industrielle de Formation par la
Recherche (CIFRE) : autorisation de recourir aux services d'un doctorant pour le projet
alimentaire territorial.....p35

7. Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Indemnité de chaussures et de petit équipement à
titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid19.....p37

8. Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Instauration d'une prime « grand âge » au profit de
certains agents territoriaux..... p39

9. Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs (à coût
constant).....p41

10. Bruno CAUBET

Direction Administration Générale / Service commande publique : Politique achat :
renouvellement de la convention "carte achat public".....p43

11. Pascal CHICOT

Direction Administration Générale / Service commande publique : Fourniture et
acheminement en gaz naturel de la Communauté d'Agglomération du Sicoval et de
certaines communes 2022-2025.....p44

12. Karine ROVIRA

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement :
Convention de partenariat entre le Sicoval, la communauté urbaine de Labé (Guinée) et
l'ONG " Le Partenariat".....p51

13. Karine ROVIRA

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement : Mise à
disposition d'un(e) Volontaire de Solidarité Internationale - Gandon, Ndiébène-Gandiol
(Sénégal).....p61

14. Karine ROVIRA

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement : Mise à
disposition d'un Volontaire de Solidarité Internationale - Commune urbaine de Labé
(Guinée Conakry).....p68

15. Karine ROVIRA

Direction Ressources de l'Action et de la Cohésion Sociale : Tarifs 2021 pour la piscine
intercommunale du Sicoval.....p76

16. Christine GALVANI
Direction Ressources de l'Action et de la Cohésion Sociale : Tarification des repas du service commun de restauration..... p79
17. Christine GALVANI
Direction Politique Petite Enfance : Convention de partenariat avec l'association Lire et Faire Lire.....p81
18. Catherine GAVEN
Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement : Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne - Convention relative à la reconduction de l'expérimentation de consultations juridiques d'avocats généralistes en Langue des Signes Française (LSF) au Point d'Accès au Droit Renforcé de Ramonville-Saint-Agne.....p86

Compte-rendu du Conseil de Communauté du 01/02/2021

1- Débat sur le choix du mode de gestion pérenne des aires d'accueil des gens du voyage.

Le SICOVAL a la compétence entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et a repris la gestion des aires d'accueil permanentes de Castanet-Tolosan/Auzeville- Tolosane, Ramonville Saint-Agne, Escalquens et Labège en 2017.

Depuis 2015 c'est le SMAGV- Manéo qui effectue ces missions, par le biais de convention de gestion des aires, dans l'attente d'une organisation pérenne (convention de prestation de service).

Suite à une perte de confiance de la part du SICOVAL envers le SMAGV-Manéo, cumulée à des remarques de la Préfecture (contrôle de Légalité) sur ces conventions de gestion, une réflexion a été menée par le SICOVAL sur l'effectivité de l'exercice de sa compétence.

Les élus ne souhaitant pas transférer la compétence du SICOVAL, ni gérer en régie directe ces aires d'accueil, une procédure de marché public est donc choisie pour ce faire.

Les statuts du SMAGV-Manéo lui permettent de répondre et cette procédure ouvre cette action à d'autres candidats.

2- Service gestion des déchets : Tarifs Déchets 2021

La redevance incitative mise en place sur le SICOVAL est décomposée de la façon suivante :

- **une part fixe** : un abonnement aux services + un forfait en fonction du volume de bacs d'ordures ménagères installés chez l'utilisateur (foyers, collectifs et professionnels),
- **une part incitative** : en fonction du nombre de fois où le ou les bac(s) d'ordures ménagères sont présentés à la Collecte.

Sur le territoire du SICOVAL on constate une moyenne de **19 levées/an (bac gris) et une évolution du montant de la redevance Déchets pour un bac de 120L (foyer de 3 personnes et plus) qui passe de 205€/tonne en 2020 à 215 €/tonne en 2021** (Coûts à la tonne bien inférieurs à ceux pratiqués sur Toulouse qui sont estimés à environ 340€/tonne aujourd'hui).

Cette augmentation est la conséquence de :

- l'augmentation des tarifs de DECOSET suite à l'augmentation de 5 % de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes),
- des effets des nouvelles modalités de facturation de DECOSET mises en place en 2020 (notamment arrêt de l'avance de trésorerie au SICOVAL représentant environ 380 000€TTC/an),
- de la baisse de recettes et de subventions liées à la chute des prix de ventes des matériaux secondaires (verre, plastique) en 2020.

Par conséquent une augmentation tarifaire de 5% sur tous les tarifs déchets par le SICOVAL a été validée.

11. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I- Information sur la démarche d'enquête paritaire

Monsieur Alexandre Jurado souhaite faire un état des lieux de la Délégation d'enquête paritaire (DEP) suite à l'incident du 7 décembre 2020.

Deux Elus et deux représentants du Personnel y siègent. Ils sont épaulés par des spécialistes du CDG (Centre de gestion) et des médecins de la CARSAT (Centre de retraite et de santé au travail).

Monsieur Jurado signale que des entretiens individuels des agents de la commune débiteront le 1^{er} mars. Il précise que ce ne sera pas une enquête policière et qu'il n'y aura pas de recherche de responsabilités. Il souligne aussi que ces entretiens ne seront pas un audit, ni le lieu de revendications. Les données psychologiques ne seront pas non plus prises en compte.

Seuls les risques sociaux seront analysés comme, par exemple, l'intensité du travail ainsi que les horaires. Les personnes répondront à des questions et, à la fin de cette enquête, il sera proposé à la commune un plan d'actions.

Monsieur le Maire estime que ce genre de démarches est utile mais méconnu. Dans un contexte délicat, le DEP servira à la préparation d'une nouvelle politique du Personnel. C'est un nouveau regard sur la nécessité d'évaluer en permanence comment se passe le travail en commun de tous les agents, y compris le Maire et les responsables de services.

Il insiste sur le fait que les agents doivent se sentir libres dans les entretiens. Le but est de travailler ensemble différemment, avec la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Financier.

Monsieur le Maire distingue deux points :

- 1) L'aspect organisationnel avec l'examen de l'organisation des services et des postes : sont-ils nécessaires ?
- 2) C'est aussi une remise en question de tout le monde.

Madame Bakhta Kelafi estime que la DEP représente un plan de prévention abouti et que la commune se doit de s'en servir pour ne pas retomber dans les mêmes travers. On interroge les conditions de travail ainsi que les modalités de communication.

II- 1) L'urbanisation d'Auzeville-Tolosane et les volontés du Sicoval

Monsieur Bernard Boudières souhaite savoir s'il existe une réflexion à long terme de l'urbanisation de la commune prenant en compte les volontés du Sicoval afin d'éviter les égarements des précédentes expériences comme, par exemple, les dents creuses. La Commission urbanisme travaille-t-elle sur le sujet ?

Monsieur le Maire répond que le PLH (Programme local de l'habitat) est défini à partir du SCoT (Schéma de cohérence territoriale). C'est un schéma directeur qui détermine l'aménagement des pistes cyclables, des cheminements de randonnée, etc.

La commune a pris des engagements concernant ce PLH qui ira jusqu'en 2022.

Depuis plusieurs années, la commune ne construit que du collectif, ce qui consomme moins de terres agricoles, et seulement de petits collectifs. Ce mandat verra essentiellement la finalisation de la phase II d'Argento ; ce projet est consultable en mairie.

Deux programmes privés sont prévus ainsi que la densification des dents creuses, notamment en bas de la mairie avec la construction de 8 logements.

Une réflexion avec Castanet-Tolosan sur le quartier des Minimes est nécessaire afin de pouvoir financer les équipements de la commune.

Monsieur Boudières demande si des travaux communs avec la Commission d'urbanisme sont possibles.

Monsieur Gilbert Bonnes, 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme, répond que dans le cadre de la Commission d'urbanisme le Groupe majoritaire est prêt à travailler avec le Groupe d'opposition en matière de politique de logements. La commune est attentive à tous ces problèmes, il faut y réfléchir et faire évoluer la politique en termes de logements. Il souligne cependant que la capacité foncière de la commune atteint ses limites.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il y aura toujours de la concertation.

II- 2) Déploiement de la fibre optique

Monsieur Bernard Boudières souhaite aussi avoir des précisions sur le calendrier de déploiement de la fibre optique sur Auzeville.

Il rappelle que, dans le Téléx de novembre, un calendrier avait été annoncé pour le début de l'année 2021. Il se demande où en sont les travaux car les administrés se posent beaucoup de questions.

Monsieur Guillaume Debeaurain, 3^{ème} Adjoint délégué aux travaux, signale qu'il a été difficile d'obtenir un contact chez Haute-Garonne Numérique. Certains quartiers seront ouverts à la Fibre plus tôt que prévu mais aucune date ni aucune zone ne sont précisées.

Monsieur Jean-Louis Malliet, Conseiller municipal délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie du quartier « Pont de Bois » sera reliée à la Fibre d'ici un mois et qu'une communication sera faite très rapidement.

Monsieur Debeaurain insiste sur le fait d'être très prudent en ce qui concerne les démarchages abusifs et rappelle que les installateurs de la Fibre ne rentrent pas chez les administrés.

Monsieur Boudières évoque le télétravail et la nécessité d'avoir une connexion internet correcte. En ce sens, la Fibre sera bienvenue.

Monsieur Debeaurain complète en mentionnant les visioconférences qui sont souvent difficiles car la connexion n'est pas fluide. Aussi préconise-t-il une communication dans la prochaine Lettre d'Auzeville afin de rassurer les administrés.

II- 3) Piste cyclable

Enfin, Monsieur Bernard Boudières souhaite connaître l'état d'avancement du projet « piste cyclable ».

Monsieur Guillaume Debeaurain rappelle qu'une visioconférence aura lieu le 4 mars avec le Sicoval à qui la commune a délégué la compétence transport. Ce groupe opérationnel intermédiaire est ouvert à tous les Elus.

Un aménagement cyclable est prévu le long du chemin de Borde Rouge. Un partenariat a aussi été conclu avec le promoteur Green City pour l'aménagement d'un giratoire avec une piste cyclable intégrée.

Le souhait de la commune est d'aménager l'existant avant de créer de nouvelles pistes.

III- Accueil des nouveaux habitants

Monsieur Jean-Luc Dieudonné rappelle que la loi Ségur impose que les nouvelles constructions comportent 25% de logements sociaux.

Par souci de transparence, il souhaiterait connaître la composition de la Commission d'attribution ainsi que ses critères.

Madame Sylvia Rennes, 6^{ème} Adjointe déléguée aux Affaires sociales informe qu'il existe une grille de cotation, avec des critères d'attribution de points, consultable sur le site internet de la mairie dans l'onglet « La mairie », « Logement » puis « Demande de logement social : comment ça marche ? ». Elle ajoute que les remarques et propositions sont les bienvenues.

La Commission est composée de bailleurs, l'Etat, les départements, Action logement et la commune.

Monsieur le Maire souligne que sur 10 logements sociaux, 1 seul est à la décision de la commune.

Madame Rennes complète : pour 1 logement vacant, 3 dossiers sont proposés.

Monsieur Nicolas Druilhe souhaite savoir si la commune est informée des décisions.

Madame Rennes répond que la mairie est informée de l'identité d'un occupant.

Monsieur Dieudonné s'étonne que les mairies disent aux administrés que des logements sociaux sont disponibles dans les autres communes.

Madame Rennes rectifie en précisant que les demandeurs déposent un dossier unique valable pour toutes les communes.

Monsieur Dieudonné déplore que les gens attendent longtemps une réponse. Ils ne comprennent pas qu'il y ait une si grande liste d'attente ; ils ont un sentiment d'injustice. Madame Rennes rappelle qu'il y a 15 demandes pour un logement.

Monsieur le Maire demande quels sont les critères d'attribution.

Madame Rennes répond qu'il y a 2 critères : le plafond de ressources et le fait d'être en situation régulière. Elle précise que la commune a mis en place une grille de cotation afin d'être le plus transparent possible.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que la situation est compliquée du fait de la pénurie de logements.

IV-Inscription aux écoles des enfants des communes

Madame Marie-Pierre Madaule, 2^{ème} Adjointe déléguée école, jeunesse, périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il y a actuellement 58 enfants d'autres communes aux écoles d'Auzeville-Tolosane. D'ici 3 ans, la capacité d'accueil sera réduite avec le risque d'un manque de places pour accueillir les enfants de notre commune.

Trois propositions sont faites :

- 1) la commune n'accepte sur les écoles aucun enfant extérieur,
- 2) la commune n'accepte plus d'enfants extérieurs sans tenir compte de la fratrie,
- 3) aucune nouvelle inscription n'est acceptée en Maternelle et Elémentaire sauf présence d'une fratrie.

Madame Madaule souligne que le compromis serait la 3^{ème} option, ce qui libèrerait des places pour les nouveaux arrivants sur Auzeville, étant donné qu'on accueillerait de moins en moins d'enfants extérieurs.

Monsieur le Maire souhaite que l'on trouve la meilleure solution possible car, d'ici 3 ans avec le lotissement Argento, un problème se posera si la commune est incapable d'accueillir les enfants auzevillois.

Madame Madaule ajoute que tout élève extérieur reviendra dans son école d'origine.

Monsieur Boudières demande s'il existe un risque de menace de fermeture de classes.

Monsieur le Maire répond par la négative. La commune n'accepte plus d'enfants extérieurs depuis mai 2020. En adoptant une des solutions étudiées, un « creux » serait possible en 2022-2023 mais l'Inspecteur de l'Académie nous garantit de ne pas fermer de classes. Il faut jouer sur les remplissages entre les écoles René Goscinny et Aimé Césaire.

Madame Madaule précise que les chiffres ont été analysés et que la perte des enfants extérieurs en Maternelle n'a pas d'impact sur le maintien des classes.

Monsieur Boudières s'interroge sur l'origine sociale des nouveaux arrivants.

Madame Madaule déplore qu'on n'ait aucun retour de la part des constructeurs sur la constitution des familles.

Monsieur le Maire ajoute que le bailleur social Mesolia ne communique pas la composition des familles alors que la moitié de la commercialisation débute avant la construction. Ainsi, la commune ignore le type de familles qui arrive.

Madame Rennes signale que, grâce à la grille de quotation, le nombre d'enfants est connu en fonction du logement au moment de l'attribution.

Monsieur Boudières s'enquiert auprès du Maire afin de savoir s'il a rencontré les autres mairies.

Monsieur le Maire acquiesce et précise que les autres mairies ont refusé de donner à Auzeville une compensation financière.

Madame Madaule précise que la mairie de Ramonville est prête à accueillir les enfants ramonvillois.

Monsieur Malliet ajoute que la mairie de Castanet y est aussi disposée.

Monsieur le Maire dit qu'Auzeville ne veut pas refuser les enfants des communes extérieures pour faire des économies.

Monsieur Boudières voudrait connaître le profil des parents des enfants extérieurs.

Madame Madaule répond que ce sont des personnes qui déménagent, passent par Auzeville en allant au travail ou qui choisissent nos écoles pour la qualité de l'accueil des enfants (petits effectifs dans les classes) ainsi que pour les prestations proposées (CLAE, restauration scolaire, etc.).

Pour conclure, elle souhaite que les membres du Conseil municipal choisissent une option afin d'en informer les familles le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la 3^{ème} option.

La séance est levée à 23h55